

# C'EST REPARTI !! SAMEDI 27 JANVIER 2024



L'association « QUAD DES COLLINES » de POUZAUGES organise sa randonnée semi-nocturne. Le départ s'effectuera du parking du restaurant « LE RELAIS FLEURI » à LA MEILLERAIE TILLAY.

**ATTENTION LE NOMBRE DE PLACES EST LIMITÉ A 40 (QUADS UNIQUEMENT)**

13h00 : Accueil des pilotes et contrôle des véhicules (assurance, permis, pneus et éclairage en état)

13h45 : Briefing

14h00 : Départ pour la randonnée (4 groupes de 10 quads)

19h30 : Diner au Restaurant LE RELAIS FLEURI à la MEILLERAIE TILLAY

Possibilité de s'inscrire uniquement pour le repas et la soirée

**Inscription : à retourner avant le 31 décembre 2023 à :**

Mr. SAVARIAU Franck, La Rainsandière 85700 LA MEILLERAIE TILLAY tel : 06.09.25.63.75

Email : quaddescollines85@gmail.com



	tarif	Nbre	Nom-Prénom-Adresse	Téléphone
Pilote	40 € (Rando + Repas)			
.Passager				
.Conjoint .	25 € (Repas)			

-Adresse email : .....

**-4x4 ou 4x2 : rayer la mention inutile.**

- Marque et type de véhicule : .....

- N° Immatriculation : .....

- Permis de conduire n° : ..... - Délivré le : .....

- Compagnie d'assurance : ..... - Carte verte n° : .....

***Cette balade est réservée aux véhicules homologués***

## **Règlement du parcours**

- Les organisateurs se dégagent de toutes responsabilités en cas d'accidents ou d'incidents causés par les pilotes ou leur véhicule.

- Chaque participant s'engage à :

- ✓ Etre possesseur du permis B et de l'assurance adéquate de son véhicule
- ✓ Effectuer la randonnée sous sa propre responsabilité vis-à-vis de sa capacité et être apte à faire la balade
- ✓ Respecter le code de la route et les instructions des organisateurs.
- ✓ **Ne pouvoir exercer à l'encontre des organisateurs et des propriétaires aucun recours à la suite d'éventuelles conséquences dommageables liées à sa participation**
- ✓ **Les organisateurs se réservent le droit d'exclure immédiatement, sans aucune indemnité, tout participant qui ne respecterait pas ce code de conduite**
- ✓ Un contrôle aura lieu avant le départ (permis, assurance et contrôle de l'état du quad)
- ✓ Respecter les personnes, espaces naturels, les propriétés privées et les cultures
- ✓ Tout participant devra porter obligatoirement ses équipements de sécurité, casque, bottes et gants en état.

***La participation à cette balade implique l'acceptation sans réserve du présent règlement***

**Envoyez votre inscription accompagnée de votre règlement à l'ordre de l'association : QUAD DES COLLINES.**

Bulletin à retourner, accompagné de la mention « **lu et approuvé** »

FAIT A :

Le : / /

SIGNATURE :